

Il y a quelques jours, dit-il, la femme d'un officier d'administration est tombée d'un train en marche et a succombé.

A la suite de cet accident, le juge d'instruction du tribunal d'Arcis-sur-Aube, se trouvant dans l'impossibilité de restituer au mari deux objets saisis qui appartenaient à la victime, un machon et un parapluie, a perquisitionné sans aucun motif légitime chez trois hommes ouvriers occupés de val.

Toute la population a été indignée de cet abus de pouvoir du juge d'instruction.

Il y a une réforme de notre code d'instruction criminelle à faire, c'est la limitation du droit de perquisition.

Depuis 1900, le Sénat a voté un projet de loi en ce sens.

L'orateur demande au Gouvernement de le faire aboutir devant la Chambre avant la fin de la législature, et s'attendant, de donner des instructions rigoureuses à ses magistrats pour éviter de pareils abus d'autorité. (Appl.)

M. BIENVE-MARTIN, ministre de la Justice, répond que le magistrat dont a parlé M. Paul Meunier a procédé à des perquisitions chez trois ouvriers sur leur demande même et en leur présence. Ces magistrats n'ont pas été inculpés. Aucune irrégularité n'est constatée.

Le ministre espère que, dans ces conditions, M. Paul Meunier n'insistera pas pour le vote de son projet de résolution. Il est prêt à se joindre à M. Paul Meunier pour que le projet de loi voté par le Sénat en 1900 soit remis à l'ordre du jour.

M. BIENVE-MARTIN, ministre de la Justice, répond que le magistrat dont a parlé M. Paul Meunier a procédé à des perquisitions chez trois ouvriers sur leur demande même et en leur présence. Ces magistrats n'ont pas été inculpés. Aucune irrégularité n'est constatée.

M. Paul MEUNIER réplique que le juge d'instruction a usé vis-à-vis des ouvriers en question de procédés d'intimidation pour les obliger à consentir aux perquisitions. Il réclame la constitution d'une commission des accusés en ce qui touche la reprise du projet de loi adopté par le Sénat.

Sous le bénéfice de ces observations, il retire son projet de résolution. (Très bien !)

La Chambre adopte une proposition de M. Bignon d'inscrire en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance deux rapports qu'il a présentés au nom de la commission de règlement en vue de hâter la discussion du budget de 1914.

Le Président annonce qu'il a reçu de M. Trépoche une demande d'interpellation sur les incidents de la gare de Marseille. La date de la discussion sera fixée ultérieurement. La séance est levée à six heures et demi et renvoyée à demain soir heures.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

MM. Noulens et Caillaux A LA Commission des Finances

Il va falloir de nouveaux crédits pour les casernes et les armements projetés.

Paris, 26 décembre. — La Commission générale des finances, réunie sous la présidence de M. Peyrié, a entendu cet après-midi M. Noulens, ministre de la guerre, et M. Caillaux, ministre des finances.

Tout d'abord, M. Noulens a signalé que les 275,000,000 francs demandés par le Gouvernement pour assurer le maintien de la classe 1914, mais qui, en réalité, ont été appliqués à la loi de trois ans, casernes, armements, matériel, etc., sont considérablement dépassés.

Le Gouvernement est résolu à ne pas suspendre les dépenses militaires, et il a indiqué au ministre de la guerre à engager des emprunts ou des crédits hors de crédit.

M. Noulens a répondu ensuite que sur le programme de 120 millions destinés à l'exécution de travaux militaires, le Gouvernement ne comptait pas avoir été autorisé à engager par anticipation des dépenses jusqu'à concurrence de 72 millions en 1913, afin de ne pas suspendre l'exécution des travaux militaires.

Le ministre de la guerre a décidé de donner suite, en 1914, à l'exécution de ce programme.

L'ensemble des dépenses ainsi engagées, tant pour la loi de trois ans que pour l'emprunt, s'élève à cent millions.

M. Noulens a annoncé qu'il déposerait à brève échéance un projet de loi destiné à régler les anticipations de dépenses.

L'AUGMENTATION DES SOLDES ETENDUE AUX GÉNÉRAUX

La Commission a ensuite repris le projet relatif à l'augmentation des soldes.

Par 7 voix contre 6, elle a décidé de revenir sur ses résolutions antérieures, et de proposer au ministre de répartir les crédits de façon que les généraux puissent bénéficier de l'augmentation des soldes.

Des nouveaux calculs auxquels s'est livré le rapporteur, il résulte que les dépenses seraient, en période normale, de 33 millions sans y comprendre les généraux et en y comprenant les généraux, de 75 millions.

Les procédés financiers de M. Caillaux

La Commission a entendu ensuite M. Caillaux, au sujet des douzièmes provisoires.

Divers membres ont demandé au ministre des finances qu'il transmette à la Dette publique et à quelles étaient les raisons qui avaient déterminé le Gouvernement à ajourner l'emprunt.

M. Caillaux a indiqué que les bons du Trésor émis par les gouvernements précédents atteignaient le chiffre de 195 millions.

ment et de renforcement d'effectifs. Il convient d'ajouter les dépenses qu'entraînera l'exécution du programme complémentaire dont le ministre entend du reste demander la révision.

Enfin, M. Caillaux a fait observer que, si les dépenses auxquelles il y a lieu de faire face aujourd'hui sont des dépenses de premier établissement, elles ne sont pas moins de nature à être renouvelées au fur et à mesure de leur utilisation.

Dans ces conditions, le ministre des finances considère comme indispensable d'assurer dans un délai de vingt ans au plus l'amortissement de l'emprunt.

M. Caillaux tient à souligner au Parlement, en même temps que le projet d'emprunt lui-même, un projet d'établissement de nouvelles taxes dont le produit permettrait de couvrir les dépenses du service d'amortissement d'intérêt.

Enfin, le ministre prévoit pour le prochain budget un déficit de 200 millions, sans y comprendre les dépenses du Maroc, et de 500 millions en y comprenant les dépenses du Maroc. Il s'efforcera de remédier à l'insuffisance des recettes budgétaires.

Le travail des cheminots

UNE PROPOSITION DE LOI DU CITOYEN GUISLAIN

Le citoyen GUISLAIN, député de la deuxième circonscription de Douai, a déposé sur le bureau de la Chambre, la proposition de loi suivante, contresignée par les citoyens : DEFOSSAUX, DANIEL, FINEY, FLOQUET, EMILE, HENRI, LEBLANC, BRUNET, LÉVEL, FERDINAND BUISSON.

PROPOSITION DE LOI

Article 1er. — L'amplitude est abaissée à 14 heures au lieu de 17 avec maximum de 10 heures de travail.

Art. 2. — Le repos est accordé régulièrement aux agents tous les 10 jours.

Art. 3. — Pour les chauffeurs, une semaine de nuit alterne avec une semaine de jour et toutes les machines doivent être pourvues d'un mécanisme de repos.

Art. 4. — L'affichage du tableau, indiquant les heures de service, est obligatoire dans toutes les gares.

« Au moment où s'ouvre la grande période de travail, il arrive fréquemment que des employés, chauffeurs, mécaniciens, conducteurs, garçons, se voient obligés de passer, dans les dépôts des gares intermédiaires, des heures de repos qui ne peuvent être utilisées et qui sont ainsi perdus pour eux. »

« Dans certains dépôts, des chauffeurs sont parfois astreints à un service de nuit des plus pénibles, le service de nuit alterne chaque semaine avec le service de jour. »

« Un certain nombre de machines sont traitées de façon à ce que les chauffeurs soient astreints à des heures de travail de nuit qui sont très fatigantes et qui sont très préjudiciables à leur santé. »

« Dans certains dépôts, des chauffeurs sont parfois astreints à un service de nuit des plus pénibles, le service de nuit alterne chaque semaine avec le service de jour. »

« Un certain nombre de machines sont traitées de façon à ce que les chauffeurs soient astreints à des heures de travail de nuit qui sont très fatigantes et qui sont très préjudiciables à leur santé. »

« Dans certains dépôts, des chauffeurs sont parfois astreints à un service de nuit des plus pénibles, le service de nuit alterne chaque semaine avec le service de jour. »

« Un certain nombre de machines sont traitées de façon à ce que les chauffeurs soient astreints à des heures de travail de nuit qui sont très fatigantes et qui sont très préjudiciables à leur santé. »

LES DANGERS DE L'AUTO

Tragique collision dans l'Yonne UN TUE, DEUX MOURANTS

Auxerre, 26 décembre. — M. René Jolibois, âgé de 22 ans, soldat au 10^e régiment d'infanterie, à Auxerre, dont le père est propriétaire à Appoy, remonte, hier, en automobile, de la gare de Chemilly, son oncle, sa tante et ses deux cousins. Soudain, au passage de la route nationale de Paris à Lyon, une roue de la voiture lui accrocha par une limousine venant de la direction de Paris et l'entraîna violemment contre le mur d'une maison voisine. M. René Jolibois, son oncle et sa tante furent relevés portant de graves blessures à la tête. Le jeune homme succomba peu après à une fracture du crâne. L'état de l'oncle et de la tante est désespéré. Les deux jeunes filles et les voyageurs de la limousine, MM. Ernest Hertz, architecte à Paris; Charles Hentchillet, négociant à Paris, et le chauffeur de M. Hertz ont reçu des contusions sans gravité.

UN SECOND DECES

Auxerre, 26 décembre. — Mme Jolibois, la seconde victime de l'accident d'automobile d'Appoy, a succombé ce soir à trois heures et demi.

L'effroyable Noël de Calumet aux Etats-Unis

60 enfants de mineurs écrasés dans la panique

Washington, 26 décembre. — Un misérable cri : — Au feu !

Quatre-vingt-trois personnes meurent dans une panique.

Telle est la manchette que le « Sun » donne à son compte rendu du terrible désastre de Calumet (Michigan), dont la nouvelle a jeté un voile de tristesse sur les fêtes de Noël.

Calumet est une ville minière, en grande partie habitée par des Italiens et d'autres étrangers.

dilaté par son autorité personnelle appelé sur son nom tous les suffrages supplémentaires et diminué ainsi par sa valeur même les chances de succès d-la balle :

« Enfin elle constitue un troupeau d'œufs, introduit sous le prétexte de faire respecter les droits de la majorité elle substitue une majorité artificielle des suffrages à une majorité réelle des citoyens. »

C'est pourquoi le bureau du groupe estime que si le Sénat juge inacceptable l'effort considérable de conciliation déjà tenté par la Chambre, ce n'est pas dans la voie de vote supplémentaire sur la transaction dont il se cherche, mais plutôt dans des suggestions venant de propositions de loi de modification, notamment de MM. Henry Brémond, DEBIERRE, Anguier, J.-L. Breton, d'autres encore, lesquelles pourraient donner matière à une conversation utile et susceptible d'aboutir rapidement.

LA SOUSCRIPTION DE L'AVIATION

Une question de M. Girod

Paris, 26 décembre. — M. Girod, député, membre de la commission parlementaire d'aéronautique, a posé aujourd'hui la question suivante au ministre de la guerre :

« M. Girod demande à M. Noulens de lui indiquer comment a été employé le crédit de la souscription nationale pour l'achat d'actions militaires, quel est le nombre des avions acquis, dans quels centres ils se trouvent et quels sont leurs pilotes ; d'autre part, quel est le quantum de la somme non employée à des achats qui a été reversé sur les crédits ordinaires de l'aviation. »

Un b'essé sur le rail

AYANT PRIS LE TRAIN A ARRAS, IL ETAIT TOMBE PAR LA PORTIERE

Paris, 26 décembre. — A l'arrivée, hier soir, à la gare du Nord, à 7 h. 20, du train partant d'Arras à 5 h. 13, un soldat du 35^e d'infanterie à Bellort, M. Edgard Dehaines, en attendant à Paris, chez ses parents, R. rue Caill, est venu déclarer ceci au commissariat de la gare :

« Parti de Paris, avant-hier, pour Arras, avec mon cousin, Charles Dehossieux, qui habite à Bécon-les-Bruyères, 37, rue Hudry, nous avions pris, aujourd'hui, à Arras, pour rentrer à Paris, le train de 5 h. 13. Nous étions dans un compartiment de seconde classe et, après, nous en avons profité pour nous allonger chacun sur une banquette et faire un somme. »

« J'ai été réveillé par une sensation de froid, et tout le suite j'ai constaté que la portière de gauche était ouverte et que mon cousin Dehossieux n'était pas dans le compartiment. J'ai fait cette découverte un peu avant d'arriver à Saint-Denis, et comme le train ne s'arrêtait pas à cette station, j'ai dû attendre l'arrivée à Paris. »

« Dès que cet événement m'a été enregistré, j'ai avisé télégraphiquement et téléphoniquement les gares de Saint-Denis et de Paris, et j'ai été adressé à toutes les stations entre Paris et Arras, et on fit procéder à des recherches sur la voie. »

« Vendredi matin, deux piqueurs de la gare Saint-Denis, en tournée dans leur secteur, ont trouvé sur le côté gauche du ballast, au dehors des voies, le corps d'un homme inanimé, la figure ensanglantée. »

« Paris aussitôt dans un train allant vers Arras, le blessé fut conduit à l'hôpital Lariboisière, où l'on constata que l'on se trouvait en présence de M. Charles Dehossieux, des infirmités de service examiné par M. Dehossieux, dont la blessure à la tête n'était pas grave, mais qui, ayant passé la nuit sur la voie, avait eu un commencement de congestion. »

« M. Dehossieux a pu faire connaître à M. Noulens, qui s'était aussitôt transporté à son chevet, qu'il était tombé d'un train en croyant ouvrir la porte du water-closet. »

« La famille du blessé a été avisée. »

LES DANGERS DE L'AUTO

Tragique collision dans l'Yonne UN TUE, DEUX MOURANTS

Auxerre, 26 décembre. — M. René Jolibois, âgé de 22 ans, soldat au 10^e régiment d'infanterie, à Auxerre, dont le père est propriétaire à Appoy, remonte, hier, en automobile, de la gare de Chemilly, son oncle, sa tante et ses deux cousins. Soudain, au passage de la route nationale de Paris à Lyon, une roue de la voiture lui accrocha par une limousine venant de la direction de Paris et l'entraîna violemment contre le mur d'une maison voisine. M. René Jolibois, son oncle et sa tante furent relevés portant de graves blessures à la tête. Le jeune homme succomba peu après à une fracture du crâne. L'état de l'oncle et de la tante est désespéré. Les deux jeunes filles et les voyageurs de la limousine, MM. Ernest Hertz, architecte à Paris; Charles Hentchillet, négociant à Paris, et le chauffeur de M. Hertz ont reçu des contusions sans gravité.

UN SECOND DECES

Auxerre, 26 décembre. — Mme Jolibois, la seconde victime de l'accident d'automobile d'Appoy, a succombé ce soir à trois heures et demi.

L'effroyable Noël de Calumet aux Etats-Unis

60 enfants de mineurs écrasés dans la panique

Washington, 26 décembre. — Un misérable cri : — Au feu !

Quatre-vingt-trois personnes meurent dans une panique.

Telle est la manchette que le « Sun » donne à son compte rendu du terrible désastre de Calumet (Michigan), dont la nouvelle a jeté un voile de tristesse sur les fêtes de Noël.

Calumet est une ville minière, en grande partie habitée par des Italiens et d'autres étrangers.

« Enfin elle constitue un troupeau d'œufs, introduit sous le prétexte de faire respecter les droits de la majorité elle substitue une majorité artificielle des suffrages à une majorité réelle des citoyens. »

C'est pourquoi le bureau du groupe estime que si le Sénat juge inacceptable l'effort considérable de conciliation déjà tenté par la Chambre, ce n'est pas dans la voie de vote supplémentaire sur la transaction dont il se cherche, mais plutôt dans des suggestions venant de propositions de loi de modification, notamment de MM. Henry Brémond, DEBIERRE, Anguier, J.-L. Breton, d'autres encore, lesquelles pourraient donner matière à une conversation utile et susceptible d'aboutir rapidement.

LA SOUSCRIPTION DE L'AVIATION

Une question de M. Girod

« Enfin elle constitue un troupeau d'œufs, introduit sous le prétexte de faire respecter les droits de la majorité elle substitue une majorité artificielle des suffrages à une majorité réelle des citoyens. »

C'est pourquoi le bureau du groupe estime que si le Sénat juge inacceptable l'effort considérable de conciliation déjà tenté par la Chambre, ce n'est pas dans la voie de vote supplémentaire sur la transaction dont il se cherche, mais plutôt dans des suggestions venant de propositions de loi de modification, notamment de MM. Henry Brémond, DEBIERRE, Anguier, J.-L. Breton, d'autres encore, lesquelles pourraient donner matière à une conversation utile et susceptible d'aboutir rapidement.

Dans la Région

A Tourcoing

Atroce accident d'usine

COMPRISE CONTRE UN TUYAU DE VAPEUR, UN OUVRIER A LE VENTRE RABOTE PAR UN ARBRE DE TRANSMISSION TOURNANT A UNE VITESSE VERTIGINEUSE.

Vendredi vers sept heures du matin, un terrible accident s'est produit dans la teinturerie appartenant à MM. Lédard et Cie, rue Verte.

L'ouvrier chaudière, de l'établissement, M. Remaert Emile, 38 ans, marié, père de deux enfants, demeurant rue de Strasbourg, était occupé à réparer un tuyau de vapeur passant près du plafond d'une des salles et pour cela s'était hissé sur deux autres tuyaux placés en dessous. Soudain, par suite d'un faux mouvement, il glissa, perdit l'équilibre et tomba, le ventre en avant, sur l'arbre de transmission situé sous les tuyaux.

Cet arbre, tournant très vite, le comprima contre le tuyau inférieur et lui arracha les vêtements et la peau de l'abdomen, pour le rejeter ensuite sur le parquet où il resta étendu, sans connaissance.

Les ouvriers témoins de l'accident relevèrent d'urgence le blessé et le transportèrent au bureau où MM. les docteurs Defosse et Juzeau se trouvèrent. Les praticiens le firent admettre d'urgence à l'hôpital où M. le docteur Julien a suturé les plaies.

MORT DE LA VICTIME

Malgré les soins dévoués dont il fut l'objet durant toute la journée de la part des docteurs et du personnel de l'hôpital, Emile Remaert est mort vendredi vers cinq heures trente du soir.

A Merville

Après les incidents

LE CALME PERSISTE. UNE REUNION OUVRIERE.

Une réunion privée du Syndicat du Fer a eu lieu, très paisiblement, jeudi à Merville, à l'instigation de M. L. J. Jules Caron, d'Estaires, a fait une conférence aux syndiqués au cours de cette réunion.

D'autre part, jeudi, des extraits du manifeste de l'Union des Syndicats et de la Fédération des Métaux ont été distribués en ville.

Cet appel à la population contient d'abord une protestation énergique contre les arrestations qui ont été opérées et contre le peu de résultats qui ont été obtenus. L'insurrection contre les agresseurs du dévoué Labbe.

L'appel se termine ainsi : « Nous venons à protester contre le mensonge de « Journal de Merville » qui ose imprimer que notre réunion de vendredi était privée et que toutes nos réunions étaient publiques et que M. le Commissaire de police y assistait. »

« Dites et mères de famille, c'est à votre conscience, à votre cœur que nous venons faire appel. Réunissez-vous, avec un dévouement de notre Fédération, le Conseil de l'Union des Syndicats a décidé de soutenir énergiquement les blessés et leur famille. Il a décidé d'organiser la défense des camarades arrêtés, qu'on ne pourra condamner sans mettre un minimum de 100 francs de caution. »

« Pour cette double œuvre de solidarité, nous comptons sur vous, pères et mères de famille, ouvriers sur toute la population. Nous comptons sur l'obéissance de tous, afin que la douleur des familles de nos camarades emprisonnés, aux souffrances de nos blessés ne viennent pas sajourner dans l'air. »

« Lundi prochain aura lieu une réunion publique, avec le concours d'un délégué du Comité de l'Union des Syndicats, pour discuter et prendre les mesures que comportent les événements douloureux et tragiques qui ont, malgré nous, ensanglanté notre cité vendredi dernier. Tous y viendrez tous. »

L'Union des Syndicats et la Fédération des Métaux

Rappelons que jeudi deux ouvriers arrêtés, samedi, ont été remis en liberté provisoire. C'est un commencement de bonne justice dont il faut reconnaître l'heureuse influence sur la population ouvrière mervilleoise. On espère que d'autres mises en liberté analogues suivront.

A Denain

Un usinier écrasé par un train

Vers quatre heures du soir, Aidor Rouleau, 45 ans, usinier occupé aux Forges et Acieries de Denain-Anzin, a été écrasé par un train en manœuvres. Il a succombé à ses blessures vers huit heures.

A Bellain

Noël rouge

AU COURS D'UNE DISCUSSION FURIE, UN VENDEUR DE JOURNAUX EST ASSOMÉ PAR UN CLIENT.

Mercredi vers une heure du soir, le vendeur de journaux Macrez Constant, 26 ans, de Wallers, faisait sa tournée habituelle à Bellain.

Il arrivait chez le mineur Cottiaux Florian, un de ses clients, dont la compagnie seule, Gonze Zélia, était à la maison.

« Enfin elle constitue un troupeau d'œufs, introduit sous le prétexte de faire respecter les droits de la majorité elle substitue une majorité artificielle des suffrages à une majorité réelle des citoyens. »

C'est pourquoi le bureau du groupe estime que si le Sénat juge inacceptable l'effort considérable de conciliation déjà tenté par la Chambre, ce n'est pas dans la voie de vote supplémentaire sur la transaction dont il se cherche, mais plutôt dans des suggestions venant de propositions de loi de modification, notamment de MM. Henry Brémond, DEBIERRE, Anguier, J.-L. Breton, d'autres encore, lesquelles pourraient donner matière à une conversation utile et susceptible d'aboutir rapidement.

Dans la Région

A Tourcoing

Atroce accident d'usine

COMPRISE CONTRE UN TUYAU DE VAPEUR, UN OUVRIER A LE VENTRE RABOTE PAR UN ARBRE DE TRANSMISSION TOURNANT A UNE VITESSE VERTIGINEUSE.

Vendredi vers sept heures du matin, un terrible accident s'est produit dans la teinturerie appartenant à MM. Lédard et Cie, rue Verte.

L'ouvrier chaudière, de l'établissement, M. Remaert Emile, 38 ans, marié, père de deux enfants, demeurant rue de Strasbourg, était occupé à réparer un tuyau de vapeur passant près du plafond d'une des salles et pour cela s'était hissé sur deux autres tuyaux placés en dessous. Soudain, par suite d'un faux mouvement, il glissa, perdit l'équilibre et tomba, le ventre en avant, sur l'arbre de transmission situé sous les tuyaux.

Cet arbre, tournant très vite, le comprima contre le tuyau inférieur et lui arracha les vêtements et la peau de l'abdomen, pour le rejeter ensuite sur le parquet où il resta étendu, sans connaissance.

Les ouvriers témoins de l'accident relevèrent d'urgence le blessé et le transportèrent au bureau où MM. les docteurs Defosse et Juzeau se trouvèrent. Les praticiens le firent admettre d'urgence à l'hôpital où M. le docteur Julien a suturé les plaies.

MORT DE LA VICTIME

Malgré les soins dévoués dont il fut l'objet durant toute la journée de la part des docteurs et du personnel de l'hôpital, Emile Remaert est mort vendredi vers cinq heures trente du soir.

A Merville

Après les incidents

LE CALME PERSISTE. UNE REUNION OUVRIERE.

Une réunion privée du Syndicat du Fer a eu lieu, très paisiblement, jeudi à Merville, à l'instigation de M. L. J. Jules Caron, d'Estaires, a fait une conférence aux syndiqués au cours de cette réunion.

D'autre part, jeudi, des extraits du manifeste de l'Union des Syndicats et de la Fédération des Métaux ont été distribués en ville.

Cet appel à la population contient d'abord une protestation énergique contre les arrestations qui ont été opérées et contre le peu de résultats qui ont été obtenus. L'insurrection contre les agresseurs du dévoué Labbe.

L'appel se termine ainsi : « Nous venons à protester contre le mensonge de « Journal de Merville » qui ose imprimer que notre réunion de vendredi était privée et que toutes nos réunions étaient publiques et que M. le Commissaire de police y assistait. »

« Dites et mères de famille, c'est à votre conscience, à votre cœur que nous venons faire appel. Réunissez-vous, avec un dévouement de notre Fédération, le Conseil de l'Union des Syndicats a décidé de soutenir énergiquement les blessés et leur famille. Il a décidé d'organiser la défense des camarades arrêtés, qu'on ne pourra condamner sans mettre un minimum de 100 francs de caution. »

« Pour cette double œuvre de solidarité, nous comptons sur vous, pères et mères de famille, ouvriers sur toute la population. Nous comptons sur l'obéissance de tous, afin que la douleur des familles de nos camarades emprisonnés, aux souffrances de nos blessés ne viennent pas sajourner dans l'air. »

« Lundi prochain aura lieu une réunion publique, avec le concours d'un délégué du Comité de l'Union des Syndicats, pour discuter et prendre les mesures que comportent les événements douloureux et tragiques qui ont, malgré nous, ensanglanté notre cité vendredi dernier. Tous y viendrez tous. »

L'Union des Syndicats et la Fédération des Métaux

Rappelons que jeudi deux ouvriers arrêtés, samedi, ont été remis en liberté provisoire. C'est un commencement de bonne justice dont il faut reconnaître l'heureuse influence sur la population ouvrière mervilleoise. On espère que d'autres mises en liberté analogues suivront.

A Denain

Un usinier écrasé par un train

Vers quatre heures du soir, Aidor Rouleau, 45 ans, usinier occupé aux Forges et Acieries de Denain-Anzin, a été écrasé par un train en manœuvres. Il a succombé à ses blessures vers huit heures.

A Bellain

Noël rouge

AU COURS D'UNE DISCUSSION FURIE, UN VENDEUR DE JOURNAUX EST ASSOMÉ PAR UN CLIENT.

Mercredi vers une heure du soir, le vendeur de journaux Macrez Constant, 26 ans, de Wallers, faisait sa tournée habituelle à Bellain.

Il arrivait chez le mineur Cottiaux Florian, un de ses clients, dont la compagnie seule, Gonze Zélia, était à la maison.

« Enfin elle constitue un troupeau d'œufs, introduit sous le prétexte de faire respecter les droits de la majorité elle substitue une majorité artificielle des suffrages à une majorité réelle des citoyens. »

C'est pourquoi le bureau du groupe estime que si le Sénat juge inacceptable l'effort considérable de conciliation déjà tenté par la Chambre, ce n'est pas dans la voie de vote supplémentaire sur la transaction dont il se cherche, mais plutôt dans des suggestions venant de propositions de loi de modification, notamment de MM. Henry Brémond, DEBIERRE, Anguier, J.-L. Breton, d'autres encore, lesquelles pourraient donner matière à une conversation utile et susceptible d'aboutir rapidement.

Dans la Région

A Tourcoing

Atroce accident d'usine

COMPRISE CONTRE UN TUYAU DE VAPEUR, UN OUVRIER A LE VENTRE RABOTE PAR UN ARBRE DE TRANSMISSION TOURNANT A UNE VITESSE VERTIGINEUSE.

Vendredi vers sept heures du matin, un terrible accident s'est produit dans la teinturerie appartenant à MM. Lédard et Cie, rue Verte.

L'ouvrier chaudière, de l'établissement, M. Remaert Emile, 38 ans, marié, père de deux enfants, demeurant rue de Strasbourg, était occupé à réparer un tuyau de vapeur passant près du plafond d'une des salles et pour cela s'était hissé sur deux autres tuyaux placés en dessous. Soudain, par suite d'un faux mouvement, il glissa, perdit l'équilibre et tomba, le ventre en avant, sur l'arbre de transmission situé sous les tuyaux.